

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Excusé – Pouvoir M. Druais
Chardon Francis	Excusé – Pouvoir M. Buttieu	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Excusé
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Excusée – Pouvoir Mme Garnier	Savoire Emmanuel	Excusé – Pouvoir M. Dauron
Garnier Annette	Présente		

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

1) Cérémonie du 11 novembre

Les cérémonies officielles ne font pas partie des activités soumis au pass sanitaire conformément à l'article 47-1 du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire. En revanche, si elles sont suivies ou accompagnées de restauration (buffet ou cocktails), l'application du pass sanitaire s'impose de manière impérative, qu'elle se déroule assis ou debout, en extérieur ou en intérieur. Nous devons veiller au strict respect des règles sanitaires et des gestes barrières dans leur organisation et déroulé. Les distanciations physiques pour les regroupements d'invités devront être assurées.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les règles peuvent être amenées à évoluer rapidement. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres concernant la cérémonie du 11 novembre et le vin d'honneur.

2) Création d'un poste de rédacteur à compter du 1^{er} novembre 2021

J'ai proposé au Centre de Gestion l'inscription de Mme Le Bris actuellement adjoint administratif principal 1^{re} classe sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur territorial établie au titre de la promotion interne.

Après examen du dossier, le Centre de Gestion a formulé un avis favorable et procédé à l'inscription à l'emploi de rédacteur territorial sur la liste d'aptitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création du poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} novembre 2021, après accomplissement des mesures de publicité.

3) Projet délibération temps de travail 1607 h avant avis commission technique paritaire du 9 décembre

Le 25 juin 2001, la commune a délibéré pour la mise en place des 35 h, mais lors de l'instauration de la journée de solidarité en 2004, pas de délibération. La commune doit soumettre un projet de délibération pour avis au Comité Technique Paritaire du 9 décembre 2021 et délibérera lors du prochain conseil municipal.

4) Inventaire pour nouvelle nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'inventaire communal avant le passage à la M57.

5) Projets d'investissement 2022

- Les charpentiers ne pourront pas honorer les travaux sur 2022 par manque d'approvisionnement, par contre nous pensons nous engager pour 2023.
- M. Colin nous a fait parvenir un projet mélange enrobé et nidagravel pour un montant de 42 540 € HT – 51 048 € TTC. Nous ne prendrons pas de décision aujourd'hui mais je demande à chacun de réfléchir sur ce projet.

Madame le Maire demande aux membres présents de réfléchir aux projets 2022, une décision sera prise lors du prochain conseil municipal afin de déposer les demandes de subventions.

6) Questions diverses

La date de la distribution du colis de Noël sera définie ultérieurement.

Annette GARNIER

